

Fiche de poste

Enseignant coordonnateur d'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) en lycée Option D
<p>Texte (s) de référence Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010</p> <p>Titres et diplômes requis : - CAPA-SH ou du 2CA-SH option D ou à défaut un personnel non spécialisé s'engageant à présenter le CAPA-SH ou 2 CA-SH dans l'année.</p>
Profil du poste
<p style="text-align: center;">Public</p> <p>L'ULIS accueille des jeunes adolescents avec troubles des fonctions cognitives</p> <p style="text-align: center;">Missions</p> <p>Mettre en place des parcours de scolarisation individualisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un enseignement adapté et des actions de remédiation pédagogique - Diversifier les modalités d'inclusion pour répondre de manière souple aux besoins des élèves - Organiser les temps de scolarisation dans les classes de référence - Assurer la cohérence des PPS (Projet Personnalisé de scolarisation) - Faciliter la poursuite d'une formation adaptée aux compétences de chacun des élèves - Permettre le maintien et la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale <p>Participation à l'élaboration du projet de l'ULIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la mission des auxiliaires de vie scolaire (AVS), intervenant auprès des élèves de l'ULIS - Organiser l'intervention des services de soins pendant le temps scolaire <p style="text-align: center;">Compétences requises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des structures, dispositifs et partenaires du monde du travail ; - Connaissance des parcours de formation dans le 1° et 2° degré ; - Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle ; - Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante dans le cadre des projets individualisés de chaque jeune de l'ULIS ; - Capacité à identifier les besoins et potentialités des élèves pour favoriser leur orientation ; - Capacité à mettre en œuvre un enseignement adapté et des aides pédagogiques ; - Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées.
Conditions d'exercice
<p>L'enseignant exerce sur un ou plusieurs établissements en réseau Lycée d'enseignement général et/ou technologique, lycée professionnel</p>
Implantation du poste
<p>Lycées du département</p>
Candidatures
<p>Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire</p>
Mode de nomination
Commission départementale
Contact
<p>Secrétariat ASH : ienash02@ac-amiens.fr - 03 23 26 22 12</p>